RÉSULTAT

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	92.439	67.505	24.933	37%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Autres produits	2.913	2	2.910	129355%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**95.351**	**67.508**	**27.844**	**41%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achat d'approvisionnements				
Variation de stock d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes	20.423	16.763	3.660	22%
Impôts, taxes et versements assimilés	523	396	127	32%
Rémunérations du personnel	38.121	30.032	8.089	27%
Charges sociales	13.368	10.581	2.787	26%
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions	12.005	2.903	9.102	314%
Autres charges	11	10	2	16%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**84.451**	**60.685**	**23.766**	**39%**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**10.900**	**6.822**	**4.078**	**60%**
Produits financiers (III)				
Produits exceptionnels (IV)				
Charges financières (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
Impôts sur les bénéfices (VII)	1.635	1.023	612	60%
BÉNÉFICE OU PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII)	**9.265**	**5.799**	**3.466**	**60%**

Certifié conforme à l'original. Le gérant Th. Fuhs



Abenaki Conseil

Exercice clos le 31/12/2022

Siège social : 10 rue Aristide Bruant 75018 PARIS

SARL au capital de 10 000 euros - Siret 41902730500038 - APE 6202A

TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2023

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 9 265,08 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujetis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 1 635,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

SECONDE RÉSOLUTION

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 9 344,05 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022	9.265
Report à nouveau	79
Réserves distribuables	
Total	**9.344**

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	9.250
Réserve	
Report à nouveau	94
Total	**9.344**

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021	5.800	5.800
2020	5.700	5.700
2019	6.000	6.000

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Certifié conforme à l'original
Le gérant Th. Fuhs



ABENAKI CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros
10, rue Aristide Bruant 75018 Paris
R.C.S. Paris 419 027 305

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2023

Le 21 avril 2023, à 15 heures

Au 25 rue François Debergue 93100 Montreuil, le gérant préside la réunion et constate que tous les associés sont présents pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : examen et approbation des comptes annuels ; quitus au gérant.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
3. Pouvoirs

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donne quitus à la Gérance pour sa gestion de l'exercice écoulée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un montant total à disposition de l'Assemblée de 9.344,05 € se décomposant ainsi :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022	9.265
Report à nouveau	79
Réserves distribuables	
Total	**9.344**

La collectivité des associés approuve la distribution d'un dividende de 18,50 € par part, versé dans le mois de la présente assemblée, le reliquat étant affecté en report à nouveau. Les dividendes ouvrent droit aux abattements dont bénéficient les personnes physiques ou donnent lieu au choix au prélèvement forfaitaire unique institué par la Loi de finances 2019.

Le report à nouveau évolue ainsi :

Report à nouveau au 01/01/2022	**78,97**
Résultat 2022	9.265,08
Distribution de dividendes	-9.250,00
Réserve légale	
Report à nouveau au 31/12/2022	**94,05**

Conformément à la Loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021	5.800	5.800
2020	5.700	5.700
2019	6.000	6.000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et visé par un des associés présents à l'assemblée.

Th. Fuhs P. Kermarrec

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Néant.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis selon les dispositions du Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.
Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	653			653
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	**653**			**653**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	**653**			**653**

AMORTISSEMENTS

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		653			653
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		**653**			**653**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		**653**			**653**

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actifs				
TOTAL GÉNÉRAL				

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	2.903	12.005	2.903	12.005
TOTAL GÉNÉRAL	**2.903**	**12.005**	**2.903**	**12.005**

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	18.483	18.483	
Charges constatées d'avance			
TOTAL CRÉANCES	**18.483**	**18.483**	

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	2.318	2.318		
Autres dettes	17.318	17.318		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**19.636**	**19.636**		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.318
Dettes fiscales et sociales	9.572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	**11.890**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	381
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	**381**

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2022			Exercice clos le 31/12/21
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/22	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	653	653		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**653**	**653**		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés	18.102		18.102	4.930
Autres créances	381		381	259
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	33.501		33.501	27.235
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**51.985**		**51.985**	**32.423**
CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE (III)				
TOTAL ACTIF (I + II + III)	**52.638**	**653**	**51.985**	**32.423**

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/22	Exercice clos le 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10.000	10.000
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	1.000	1.000
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	79	80
Résultat de l'exercice	9.265	5.799
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**20.344**	**16.879**
PROVISIONS (II)	**12.005**	**2.903**
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	2.318	1.574
Autres	17.318	11.067
TOTAL DETTES (III)	**19.636**	**12.641**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + II + IVI)	**51.985**	**32.423**